

## TARIF de MISE EN SERVICE CLIMATISATION MONO ou BI-BLOC CONTENANT des HFC (R410A) uniquement

**Rappel:** Article R543-78 Tout détenteur d'équipement est tenu de faire procéder à sa charge en fluide frigorigène, à sa mise en service ou à toute autre opération réalisée sur cet équipement qui nécessite une intervention sur le circuit contenant des fluides frigorigènes, par un opérateur remplissant les conditions prévues aux articles R. 543-99 à R. 543-107. Article R543-82 L'opérateur établit une fiche d'intervention pour chaque opération nécessitant une manipulation des fluides frigorigènes effectuée sur un équipement. Cette fiche mentionne les coordonnées de l'opérateur, son numéro d'attestation de capacité prévue aux articles R. 543-99 à R. 543-107, ainsi que la date et la nature de l'intervention effectuée. Elle indique la nature, la quantité et la destination du fluide récupéré ainsi que la quantité de fluide éventuellement réintroduite dans cet équipement. Pour tout équipement dont la charge en fluide frigorigène est supérieure à trois kilogrammes, cette fiche est signée conjointement par l'opérateur et par le détenteur de l'équipement qui conserve l'original. L'opérateur et le détenteur de l'équipement conservent alors une copie de cette fiche pendant une durée d'au moins cinq ans et la tiennent à disposition des opérateurs intervenant ultérieurement sur l'équipement et de l'administration. Le détenteur tient un registre contenant, par équipement, les fiches d'intervention classées par ordre chronologique.



### OPERATEUR

**Monsieur KAMIN Uwe  
SANI VAR PLOMBERIE**

210 Rue de la Tuilerie - ZAC des Garillans  
83520 Roquebrune sur Argens

**Attestation Aptitude n° DAF13850 Catégorie 1**  
**Attestation de capacité n° 25002 Cemafroid**

### L'INSTALLATEUR

L'installateur devra être présent à la mise en service. Il reste l'interlocuteur principal vis-à-vis de son client. Il devra terminer le calorifugeage, la fermeture de(s) unité(s) intérieure(s) et/ou extérieure(s) et la fermeture des goulottes. L'installateur est le seul responsable en cas de dysfonctionnement de l'installation et du matériel. L'installateur est le seul garant de son installation. Si une fuite est détectée lors de la mise en pression sous azote, l'installateur fera le nécessaire au plus vite, pour trouver et réparer le défaut. Si la (les) fuite(s) sont trop nombreuses et non réparables au moment de la mise en service, une contre visite vous sera proposée. Les unités intérieures et extérieurs seront facilement accessibles. Pour les unités extérieurs en hauteur, une plateforme de travail devra être mise à disposition de l'opérateur.

### TRAVAUX REALISES AU PREALABLE PAR L'INSTALLATEUR

<input type="checkbox"/> Pose unité intérieure et extérieure	<input type="checkbox"/> Installation des liaisons frigorifiques du bon diamètre	<input type="checkbox"/> Installation du câblage et raccordement électrique	<input type="checkbox"/> Raccordement et vérification de l'écoulement des condensats	<input type="checkbox"/> Vérification des fixations et supports
<input type="checkbox"/> Façonnage des raccords flare (dudgeons), vissés et serrés (pour le pack pro)	<input type="checkbox"/> Unité intérieure ouverte, pour vérification de fuite(s)	<input type="checkbox"/> Unité extérieure ouverte, pour vérification de fuite(s)	<input type="checkbox"/> <b>L'ALIMENTATION ELECTRIQUE HORS TENSION !!!</b>	<input type="checkbox"/> <b>VANNES LIQUIDE ET GAZ NON MANIPULEES !!!</b>

### LA MISE EN SERVICE COMPREND

Une garantie « étanchéité » du circuit frigorifique pour un an pièce et main d'œuvre (le matériel est garanti par l'installateur)

### - PACK PRO -

<input type="checkbox"/> Vérification de l'installation visuelle	<input type="checkbox"/> Mise sous pression Azote graduelle, 5 bars, 15 bars puis 30 bars	<input type="checkbox"/> Vérification et contrôle de l'étanchéité des raccords et de l'installation	<input type="checkbox"/> Tirage au vide de l'installation	<input type="checkbox"/> Mise en gaz de l'installation
<input type="checkbox"/> Vérification des valeurs BP, t° évaporateur, HP, t° condenseur	<input type="checkbox"/> Vérification des températures de soufflage	<input type="checkbox"/> Complément de gaz R410A ou R407C pour le bon fonctionnement de l'installation	<input type="checkbox"/> Fourniture de la fiche d'intervention (certificat de mise en service)	

### - PACK SERENITE -

<input type="checkbox"/> Vérification de l'installation visuelle	<input type="checkbox"/> <b>Façonnage des raccords « flare » (dudgeons) et raccordement</b>	<input type="checkbox"/> Mise sous pression Azote graduelle, 5 bars, 15 bars puis 30 bars	<input type="checkbox"/> Vérification et contrôle de l'étanchéité des raccords et de l'installation	<input type="checkbox"/> Tirage au vide de l'installation (suppression de l'air et de l'eau)
<input type="checkbox"/> Mise en gaz de l'installation	<input type="checkbox"/> Vérification des valeurs BP, t° évaporateur, HP, t° condenseur	<input type="checkbox"/> Vérification des températures de soufflage	<input type="checkbox"/> Complément de gaz R410A ou R407C pour le bon fonctionnement de l'installation	<input type="checkbox"/> Fourniture de la fiche d'intervention (certificat de mise en service)

**A l'issu de la mise en service, une fiche d'intervention vous sera transmise. Elle devra être complétée sur place avec le détenteur de l'équipement. En fonction de l'équipement, (supérieur à 2kg) un contrôle annuel, semestriel ou trimestriel sera exigé. L'installateur mettra un registre d'équipement à disposition de l'opérateur et du client, pour les installations contenant plus de 3kg de fluide frigorigène.** Suivant Code de l'Environnement article R543-82 et arrêté du 7 Mai 2007

### TARIF DE MISE EN SERVICE 2012 HORS TAXES

Matériel	Pack Pro	Pack Sérénité	Remarque(s)
Mono-split 2.0kW à 3.5kW	170 Euros	230 Euros	
Mono-split 3.6kW à 5.0kW	180 Euros	250 Euros	
Mono-split 5.1kW à 7.0kW	190 Euros	260 Euros	
Bi-split	240 Euros	300 Euros	
Tri-split	260 Euros	350 Euros	
Quadri-split	280 Euros	400 Euros	
La mise en service des Pompes à chaleur n'est plus assuré par mes soins			
Déplacements Zone 1 (Roquebrune sur Argens, La Bouverie)		25.00 Euros	
Déplacements Zone 2 (Fréjus, Saint Raphaël, Les Issambres)		35.00 Euros	
Déplacement Zone 3 (Sainte Maxime, Agay, Draguignan)		50.00 Euros	
Déplacement Zone 4 (Grand déplacement sur devis)		À partir de 70.00 Euros	

Carte de déplacement disponible sur le site internet [www.sanivar.com/tarifs](http://www.sanivar.com/tarifs)  
La mise en service ne comprend pas le(s) raccordement(s), l'installation d'accessoires divers ou modification de l'installation.

**Les rendez vous sont à prendre par téléphone au 06.10.27.17.11 ou au 04.94.40.40.94 - Prévoir un délai d'une semaine environ.**

### AUTRES PRESTATIONS : RECHERCHE DE FUITE et/ou RECHARGE DE GAZ (Mono-split jusqu'à 5kg) prix Hors Taxes

Main d'œuvre Tarif 2 ( <a href="http://www.sanivar.com/tarifs">http://www.sanivar.com/tarifs</a> )	81.00 Euros de l'heure
Recherche de fuite avec détecteur électronique et/ou manuelle (contrôle annuel, semestriel ou trimestriel)	55.00 Euros par unité
Recherche de fuite sous azote (installation complètement vide)	65.00 Euros par unité
Pompage pour recyclage de gaz (vidage d'une installation) avec stockage et/ou destruction	90.00 Euros par unité
Tirage au vide, recharge et remise en pression de l'installation	65.00 Euros par unité
Charge de fluide frigorigène R407C ou R410A (prix au kg)	70.00 Euros
Fiche d'intervention (Certification du contrôle)	10 Euros par climatiseur